

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation : 29 janvier 2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE St Jean de Crieulon
DEPARTEMENT du GARD**

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18 heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe
Monsieur SUZZI Pierre.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Avant toute chose, Mr le maire indique qu'il est désolé du retard de la transmission des éléments concernant le compte administratif. La trésorerie a eu des problèmes avec le serveur Hélios. Ces papiers ne nous sont parvenus que le jeudi 26 février dans l'après-midi. Toutes les communes ont eu le même souci.

Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2026 :

0 voix contre :

1 abstention :

5 pour

DÉLIBÉRATION N°2026-06-08

**M57 COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 ET COMPTE DE
GESTION EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT**

Le maire expose les résultats et demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le maire sort de la salle et Mme MARTINA, première adjointe fait procéder au vote.

Pour ces budgets :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

Le compte de gestion de la Trésorerie est en corrélation avec ces deux comptes.

Il convient de le voter aussi.

Contre : 0

Abstention ; 0

Pour : 6



DÉLIBÉRATION N°2026-07-08

M49 ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025

Le maire expose ces budgets et demande s'il y a des questions

Aucune question n'est posée.

Le maire quitte la salle et Mme MARTINA, première adjointe fait procéder au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

Le compte de gestion de la Trésorerie pour l'assainissement est en corrélation avec ces deux comptes.

Il convient de le voter aussi.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

QUESTIONS DIVERSES

L'entreprise LAUPIE doit intervenir à partir du lundi 9 mars 2026 chemin du Bos nègre, chenin des chênes et chemin de la colline.

Mise en place des permanences pour le scrutin du 15 mars 2026.

Il n'y a plus de questions diverses.

Mr le maire indique que c'était le dernier conseil de la mandature et remercie les membres du conseil pour leur participation. Il dit que cela n'a pas toujours été simple pour lui mais qu'il ne veut retenir que le positif.

Il souhaite bonne chance à toutes et à tous.

Mr le maire lève la séance à 19 heure

